

GRANT THORNTON

FORVIS MAZARS S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Deezer S.A.

Assemblée générale mixte en date du 12 juin 2025 - Résolution n°20

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

GRANT THORNTON	FORVIS MAZARS S.A.	ERNST & YOUNG Audit
Membre français de Grant Thornton International 29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine S.A.S. au capital de € 2 297 184 632 013 843 R.C.S. Nanterre	Tour Exaltis 61, rue Henri Regnault 92075 Paris-La Défense cedex S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de € 8 320 000 784 824 153 R.C.S. Nanterre	Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense cedex S.A.S. à capital variable 344 366 315 R.C.S. Nanterre
Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre	Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre	Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Deezer S.A.

Assemblée générale mixte en date du 12 juin 2025 - Résolution n°20

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

A l’assemblée générale de la société Deezer S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d’actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d’administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, à compter du jour de l’assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d’une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l’article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n’est pas de nature à porter atteinte à l’égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 29 avril 2025

Les commissaires aux comptes

GRANT THORNTON
*Membre français de
Grant Thornton International*

FORVIS MAZARS S.A.

ERNST & YOUNG Audit

DocuSigned by:
Laurent BOUBY
F2FCEAA49BFF4F3...

Laurent Bouby

DocuSigned by:
Erwan Candau
5BE6ADD7086C401...

Erwan Candau

DocuSigned by:
Frédéric Martineau
F942B62BA9184E2...

Frédéric Martineau